



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
23 novembre 2007
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 octobre 2007, à 15 heures

Président : M. Lintonen (Finlande)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-53352 (F)



La séance est ouverte à 15 heures.

Débat général (suite)

1. **Mme Rodriguez** (République bolivarienne du Venezuela) note que lors du débat général de l'Assemblée réunie en séance plénière qui vient de s'achever, les dirigeants des pays en développement ont presque été unanimes à lancer un appel urgent en faveur de systèmes financiers et commerciaux ouverts, équitables et non discriminatoires. Les programmes en matière de politiques financières et économiques imposés à ces pays au cours des vingt dernières années n'ont pas entraîné la stabilité sociale et macroéconomique et encore moins la croissance qui leur permettraient de démanteler les obstacles, essentiellement non tarifaires, qui entravent leur accès aux débouchés.

2. Dans sa politique étrangère, la République bolivarienne du Venezuela s'associe aux voix qui dénoncent les initiatives visant à favoriser les pays industrialisés, ce qui leur a permis de ne pas honorer les engagements qu'ils avaient pris lors des divers sommets et conférences internationaux, tout en accroissant les mesures protectionnistes en faveur de leurs industries, au détriment des pays plus pauvres. Il est également largement reconnu que la persistance de la dette extérieure est nocive pour les économies et les finances des pays du Sud, et qu'elle creuse les inégalités dans la distribution des avoirs. Cet obstacle grave et intolérable au développement humain des pays les plus pauvres conduira à une catastrophe humanitaire mondiale. Dans le même temps, la société de consommation, la sécurité sociale et la prospérité des pays créanciers ont été financés par les apports nets de capitaux des pays débiteurs, dont la croissance est exponentielle.

3. Compte tenu de cette situation, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a lancé à plusieurs reprises des appels en faveur d'un modèle économique plus humain, qui respecte les réalités nationales tout en permettant la production mondiale de richesses et l'équité dans la jouissance des richesses. Il a également souligné la nécessité de changer des modes non viables de production et de consommation, de promouvoir des politiques démographiques appropriées et d'accorder la priorité aux besoins particuliers des pays en développement.

4. Au cours des neuf dernières années, le Venezuela a poursuivi une politique dont l'objectif fondamental

est la démocratisation et le transfert du pouvoir économique, politique et social aux pauvres et aux exclus, de manière à résoudre le problème posé par les inégalités dans la répartition des richesses. On a constaté ces dernières années une période de net redressement économique pour le pays, ce qui lui a permis non seulement de s'attaquer aux problèmes posés par son propre développement mais aussi de contribuer au développement d'autres pays frères, en particulier dans le domaine de l'énergie. Le Gouvernement vénézuélien a favorisé le développement de mécanismes d'intégration financière régionaux qui, conjointement avec des mécanismes novateurs et l'emploi de la monnaie nationale, ont permis de créer des synergies et d'économiser des ressources et, ce faisant, de mettre en place des mécanismes permettant d'acheminer les ressources aux fins du développement des régions d'où proviennent ces ressources.

5. La population de la République bolivarienne du Venezuela est fière de la manière dont ces ressources ont aidé les pays d'Amérique latine à sortir de leur grave crise financière. Sur la base de cette expérience, le Venezuela a proposé de créer la Banque du Sud, dont on examine actuellement les modalités. Le Gouvernement vénézuélien estime que l'emploi d'une énergie bon marché pourrait entraîner le développement général de la société, dans l'objectif plus large d'éliminer la pauvreté. Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela, conjointement avec la Bolivie, Cuba et le Nicaragua, a constitué l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), initiative régionale d'intégration, qui cherche à corriger les déséquilibres existant entre pays de la région en promouvant les avantages en matière de coopération et en s'attaquant aux obstacles à l'intégration équitable, tels que la pauvreté, l'exclusion sociale ou l'accès inégal à l'information, aux techniques et aux connaissances.

6. L'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) estime qu'il est essentiel de repenser les accords d'intégration pour parvenir à un développement national et régional endogène. L'un des plus importants accords qui sera signé dans le cadre de l'Alternative est l'initiative Petroamerica, conçue pour faciliter la création de mécanismes de coopération et d'intégration en vue de favoriser l'utilisation de ressources énergétiques locales, afin d'améliorer la situation socioéconomique des peuples de la région

grâce au renforcement des trois piliers du développement durable : croissance économique, développement social et protection de l'environnement.

7. **M. Yousfi** (Algérie) dit que, de manière paradoxale, la mondialisation joue un rôle aussi bien dans le succès de certains pays en développement que dans la marginalisation de nombreux autres, les empêchant de parvenir à la croissance et au développement durable. Dans les efforts qu'ils déploient pour participer à l'économie mondiale, les pays en développement continuent à se heurter à d'importants obstacles structurels, ce qui démontre que des mécanismes de facilitation de leur intégration sont nécessaires. La réalisation du programme pour le développement est donc tributaire de la création d'un partenariat mondial qui pourrait corriger la répartition très inégale des coûts de la mondialisation.

8. Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont tous un rôle à jouer dans le développement. En conséquence, la réforme en cours dans ces institutions devrait prendre en compte les préoccupations de tous les pays en développement, pour assurer leur participation équitable à la prise de décision. La coordination entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies devrait être renforcée, de manière à trouver un meilleur moyen de financer le développement. Les efforts louables déployés pour parvenir à un consensus international sur les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire, devraient être appuyés grâce à la réalisation des engagements pris.

9. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey qui se tiendra à Doha au deuxième semestre 2008, offrira l'occasion d'évaluer les progrès réalisés s'agissant des engagements pris et d'examiner les moyens de faire face aux nouveaux défis dans le domaine du financement du développement.

10. Il convient d'adopter des mécanismes visant à accroître la fiabilité, l'efficacité et la cohérence des activités du système des Nations Unies, dans le cadre des principes directeurs qui devraient régir les activités opérationnelles : leur neutralité d'une part et leur caractère multilatéral, universel et volontaire de l'autre. La réforme des activités opérationnelles devrait aider à rendre l'Organisation des Nations Unies plus

efficace en matière de renforcement des capacités des pays en développement et les activités devraient être contrôlées pour assurer le respect des mandats des principaux organes des Nations Unies.

11. Le développement durable doit être une conception intégrée des trois piliers que sont la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Ainsi, le défi posé par les changements climatiques, qui constituent des menaces réelles pour la communauté internationale, est étroitement lié à la question du développement. La crise actuelle du climat est une menace réelle pour les générations actuelles et futures, en particulier en Afrique, continent le plus menacé par les changements climatiques et le plus vulnérable à ces changements. L'appui scientifique et technique et le transfert des techniques et des connaissances des pays développés, conformément aux engagements pris, contribueraient à atténuer les effets des changements climatiques en Afrique.

12. Les efforts de la communauté internationale visant à lutter contre les changements climatiques devraient viser à établir un régime mondial fondé sur une stratégie de réduction des émissions, qui soit à la fois efficace et équitable. Pour résoudre les problèmes d'environnement, il faudra adopter une optique mondiale associant la réduction de la pauvreté, la promotion de la croissance économique, la lutte contre les pandémies et la résolution des conflits. Les synergies sont nécessaires pour résoudre les défis posés par les changements climatiques et la désertification.

13. Les résultats de la coopération Sud-Sud et son élargissement à plusieurs secteurs du développement démontrent l'importance de cette forme de coopération. La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud mais la complète et sa dynamique actuelle devrait être étayée par des arrangements durables de coopération triangulaire et être intégrée comme il convient dans les activités opérationnelles.

14. La coopération régionale entre pays en développement pourrait fournir une assistance aux stratégies nationales de développement. Le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) demeure le mécanisme qui se prête le mieux à la réalisation de la gouvernance politique et économique en Afrique.

15. **M. Akec Khoc** (Soudan) se déclare préoccupé de ce que, en dépit de la croissance de l'économie mondiale et des efforts en matière de réforme politique et économique, les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, continuent à être l'objet de pressions externes généralisées échappant à leur contrôle qui entravent leurs efforts visant à éliminer la pauvreté et la faim et à parvenir à un développement durable. La mondialisation n'est pas encore une force équitable dont tous peuvent bénéficier. Elle a suscité des disparités entre pays et à l'intérieur des pays, les pays les moins avancés étant les plus touchés.

16. Il y a également lieu de s'inquiéter de ce que le continent africain continue à être à la traîne du monde en développement, s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient d'accorder une attention particulière à ce continent qui souffre depuis longtemps. À cet égard, le Soudan se félicite de l'engagement pris par le Secrétaire général tendant à faire de l'Afrique une priorité et escompte avec intérêt les résultats de l'initiative qu'il a récemment prise, constituer un Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et souhaite évaluer l'efficacité avec laquelle cette initiative permettra d'honorer les promesses non remplies faites à l'Afrique.

17. La suspension prolongée du Cycle de Doha accroît l'urgence de la nécessité de garantir un système commercial international équitable, qui permettrait aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés, d'accéder aux marchés en franchise de droits et de contingents et d'éliminer les subventions agricoles.

18. Pendant l'année en cours, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de pionnier en abordant le défi mondial posé par les changements climatiques. Il faudra faire preuve de volonté politique pour militer en faveur d'un nouvel accord, lors de la treizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Bali en décembre, accord qui contiendrait des objectifs fermes et stricts en matière de réduction des émissions. Les pays les plus pauvres, dont les niveaux d'émissions sont les plus faibles, et qui sont les moins préparés, sont les plus gravement touchés par les incidences néfastes des changements climatiques et

doivent bénéficier de l'assistance de la communauté internationale.

19. La coopération Sud-Sud demeure cruciale, car elle pourrait aider les pays en développement à mobiliser leurs forces collectives et leur complémentarité en une ère de mondialisation économique. La session de fond du Conseil économique et social tenue en juillet précédent à Genève, a marqué une étape historique. L'intervenant se félicite de l'introduction de nouvelles fonctions du Conseil – à savoir les Examens ministériels annuels et le Forum pour la coopération en matière de développement - qui devraient contribuer à renforcer le Conseil, la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement et le suivi des engagements en matière de développement. La Deuxième Commission devrait s'employer à ce que ces fonctions soient davantage orientées vers les résultats et servent de cadre à l'échange de données d'expérience.

20. S'agissant de la réforme en cours des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, le Soudan appuie un processus qui soit transparent et universel, fondé sur le principe de la maîtrise et de la souveraineté nationale, et qui tienne dûment compte de la situation particulière et des besoins spéciaux des pays.

21. Le Soudan attend avec intérêt le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir ultérieurement pendant le mois en cours et espère que ce Dialogue offrira l'occasion d'étudier des moyens de renforcer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il est particulièrement important que les pays en développement continuent à exiger de se faire entendre et de participer au processus international de prise de décisions, pour garantir non seulement leur intégration dans le système économique mondial mais aussi, ce qui est plus important, leur participation à l'établissement des paramètres qui le régiront.

22. Le Soudan espère que la Deuxième Commission continuera à être attentive à la diversité et aux situations particulières des pays, en particulier dans le cas des pays qui viennent de sortir d'un conflit et souligne l'importance de l'aide publique au développement et de l'annulation de la dette, la dette entravant les efforts de reconstruction et de développement.

23. **M. Kim** Hyun-Chong (République de Corée) dit qu'alors que le monde a passé le mi-parcours d'ici

2015, il est essentiel d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et de renouveler les engagements pris pour les atteindre à la date fixée. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/62/1) montre que, si certains progrès ont été enregistrés, ils ont été inégaux et que de nombreux pays ne sont toujours pas en mesure d'atteindre les objectifs d'ici 2015. Si un partenariat mondial est sans conteste nécessaire à cet effet, il est également important de reconnaître que la responsabilité essentielle incombe aux pays en développement. De nombreuses instances internationales ont souligné qu'une stratégie nationale de développement, une bonne gouvernance, la maîtrise des programmes par les pays et l'animation au niveau des pays sont des éléments essentiels propices à un développement durable. Il est certes possible d'adopter des méthodes différentes, mais des stratégies de croissance universelle devraient être des éléments vitaux des plans de développement.

24. L'Afrique exige une attention particulière et l'initiative prise par le Secrétaire général tendant à aider le développement du continent africain en créant le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique mérite d'être saluée. De même, l'initiative prise par le Président de l'Assemblée générale tendant à tenir une réunion de personnalités mondiales consacrée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pendant la session en cours contribuerait également à revitaliser ces efforts. Pour sa part, la République de Corée s'emploie ardemment à accroître sensiblement l'aide au développement à l'Afrique, dans le cadre de l'Initiative coréenne pour le développement de l'Afrique qui a été lancée en mars 2006 et participe également à l'Initiative du village du Millénaire qui, si elle réussit, aura d'importantes incidences pour le développement.

25. Il est regrettable que la faible croissance de l'aide publique au développement entrave la pleine réalisation des stratégies nationales de développement. De fait, le niveau projeté d'assistance est inférieur à celui qui est nécessaire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir à Doha à la fin 2008 offrira l'occasion de réévaluer les besoins financiers et de donner un nouvel élan à l'engagement politique

nécessaire pour les satisfaire, alors que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui doit se tenir les 23 et 24 octobre, sera riche d'enseignements pour la Conférence de Doha. Le Gouvernement de la République de Corée n'a ménagé aucun effort pour honorer les engagements qu'il a pris lors du Sommet mondial de 2005, en augmentant substantiellement son aide publique au développement.

26. Parmi les diverses sources de financement aux fins du développement dont il est fait état dans le Consensus de Monterrey, l'aide, l'allègement de la dette et le commerce ont été largement considérés comme essentiels pour le développement. Dans de nombreux pays, y compris la République de Corée, l'histoire du développement a démontré que la seule aide au développement ne suscite pas un développement durable à long terme. Le développement devrait avoir plutôt une origine nationale; ainsi, dans le cas de la République de Corée, il a été fondé sur le commerce international. Le commerce suscitant le dynamisme du développement grâce à l'autonomie qu'il engendre dans les pays en développement, la République de Corée appuie vigoureusement le libre échange et l'ouverture des débouchés. Elle demande la reprise prochaine et l'achèvement du Cycle de négociations de Doha, afin d'instaurer un système commercial multilatéral plus libre, qui porterait une attention particulière aux besoins des pays en développement. Dans l'intervalle, cet objectif pourrait être atteint, dans une certaine mesure, grâce à des accords de libre échange.

27. Le République de Corée demeure fermement attachée au processus de la réforme des Nations Unies. Elle estime que le rôle du Conseil économique et social devrait être renforcé dans les domaines économique et social, y compris en matière de coopération pour le développement. Une autre mesure vitale devrait être d'optimiser le potentiel du système des Nations Unies, qui a été souvent critiqué pour sa fragmentation et son absence de synergie opérationnelle. Renforcer la cohérence du système des Nations Unies, en particulier dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire et de l'environnement permettrait d'obtenir de meilleurs résultats. La République de Corée estime que la fourniture de services en tant qu'unité unique est une approche correcte de la réforme de l'appui en matière de développement. En conséquence, elle estime que le débat sur des problèmes de cohérence à l'échelle du système devrait

être intégré dans le processus d'examen triennal global de la politique qui doit se tenir lors de la session en cours de l'Assemblée générale, en vue de renforcer l'efficacité d'ensemble de la coopération pour le développement.

28. La mise en œuvre efficace du programme de développement ne sera pas possible sans la pleine participation des femmes à tous les aspects du développement. L'éducation et l'égalité des chances des femmes ne sont pas simplement des problèmes de droit de la personne, mais une condition indispensable au développement économique. La démarginalisation des femmes et la prise en compte de leur rôle dans l'élaboration des politiques devraient donc être un élément fondamental des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

29. Il est plus manifeste que jamais que le réchauffement mondial entrave les efforts déployés aux fins du développement économique et social. Les changements climatiques constituent un problème mondial qu'il convient d'aborder d'urgence par une action internationale concertée. Il est à espérer que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir en décembre à Bali établira un programme pour un cadre d'action après 2012, de manière à progresser sur la voie d'une économie à faibles émissions de carbone. Ce cadre devrait être général et assez souple pour permettre à tous les pays de s'associer aux efforts mondiaux et devrait comprendre des mesures en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement et de technique.

30. **M. Romero-Martinez** (Honduras) dit qu'il est difficile à son pays d'affecter des priorités au débat, car le commerce international et le développement sont tout aussi importants que la dette extérieure et le développement. Les besoins sont aussi variés que la quête de solutions.

31. L'élimination de la pauvreté est une responsabilité collective, car aucun progrès social n'existera alors que des millions d'êtres vivent dans l'iniquité, l'inégalité, la discrimination et la pauvreté extrême. Toutes les mesures doivent prendre en compte la situation actuelle.

32. La région du Honduras a connu de nombreuses catastrophes naturelles qui ont entraîné des pertes en

vies humaines ainsi que la destruction de la capacité de production et des infrastructures. Une stratégie mondiale est nécessaire pour réduire le nombre des catastrophes et concevoir une politique de prévention.

33. Compte tenu du cours élevé du pétrole, le Honduras souhaite promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et se félicite de l'Initiative concernant une stratégie de développement durable. Le Honduras appuie toutes initiatives urgentes et pratiques axées sur les changements climatiques. Lors de la première séance plénière de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, le Président du Honduras a présenté un certain nombre d'idées et décrit comment son pays œuvre en matière de conservation de l'environnement.

34. Bien que la coopération Sud-Sud soit cruciale et produise d'excellents résultats, elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud. Le Honduras souhaite que des débouchés soient ouverts pour ses produits, à un prix équitable et raisonnable. Lorsque de telles possibilités existeront, les pays en développement pourront combler les lacunes et développer leurs économies. Le défi est d'aller de l'avant, d'améliorer la situation sociale et de créer des conditions favorables au développement socioéconomique.

35. **M. Al Najem** (Koweït) dit qu'il est temps de modifier la manière d'aborder les nombreux défis qui persistent sept ans après le Sommet du Millénaire, de manière à honorer les engagements pris. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra un partenariat mondial pour sauver la vie de millions d'êtres humains et améliorer leur niveau de vie au cours des prochaines années.

36. La délégation koweïtienne accorde une grande importance au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui doit se tenir prochainement et auquel le Koweït, convaincu que le principal objectif de cette réunion est d'évaluer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, participera à un haut niveau. Le Koweït a enregistré d'importants progrès dans la mise en œuvre des engagements et des décisions du Sommet mondial de 2005 ainsi que des objectifs, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et du renforcement du rôle des femmes et a élaboré des politiques en vue de promouvoir un développement

socioéconomique accru et d'augmenter le niveau de vie.

37. À partir de son indépendance, le Koweït a adopté une politique généreuse d'assistance aux pays en développement, concernant entre autres la création, en 1961, du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, qui a versé plus de 12 milliards de dollars pour financer des projets relatifs aux infrastructures dans plus de 100 pays. Ce fonds verse chaque année des contributions volontaires aux institutions spécialisées internationales et aux fonds régionaux et a récemment versé 300 millions de dollars à la Banque islamique de développement aux fins de l'élimination de la pauvreté en Afrique et de l'envoi de fournitures et de secours humanitaires aux pays victimes de catastrophes naturelles. Il appuie l'activité de la Commission du développement durable, à laquelle il demande à tous les États Membres de contribuer.

38. Il est nécessaire de coordonner les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour surmonter les difficultés qui entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, difficultés qui concernent entre autres la faiblesse des infrastructures nationales, l'insuffisance du financement, le manque de technique et le fait de ne pas pouvoir tirer profit des avantages de la mondialisation. Les pays développés doivent honorer leur engagement consistant à appuyer les structures économiques des pays en développement et à fournir une assistance financière, pharmaceutique et technologique équivalant à 0,7 % de leur produit national brut pour appuyer les stratégies nationales adoptées par les pays.

39. La délégation koweïtienne se félicite des efforts déployés par quelques pays développés pour atteindre ce niveau d'assistance au développement ainsi que de ceux réalisés par de nombreux pays en développement pour parvenir à une bonne gouvernance, assurer la primauté du droit et la transparence et lutter contre la corruption. Elle apprécie également l'annulation de la dette accordée par le Groupe des huit pays industrialisés et l'Union européenne à un certain nombre de pays les moins avancés et espère que les efforts se poursuivront dans cette voie, ainsi qu'en matière de réaménagement de la dette.

40. Ces dernières années, le Koweït a amélioré et libéralisé les échanges, renforcé les investissements étrangers et accordé au secteur privé un rôle de

pionnier fondé sur la libre concurrence : pour tout cela, il a fallu constamment modifier la législation. La délégation koweïtienne espère que pays en développement et pays les moins avancés auront un rôle accru dans l'établissement de la politique de l'OMC et qu'apparaîtra un système commercial international plus équitable pour ces pays.

41. S'agissant des changements climatiques, l'accent devrait continuer à être mis au premier chef sur la diminution de l'utilisation de combustibles fossiles, alors que des facteurs tels que le déboisement, l'urbanisation des terres agricoles et l'énergie nucléaire ne sont quasiment pas pris en compte. Le Koweït s'oppose à l'imposition d'obligations aux pays en développement, en particulier à ceux qui sont tributaires des combustibles fossiles, avant que les pays industrialisés honorent leurs engagements en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

42. Il convient de mobiliser davantage de ressources financières sur le plan international pour découvrir et transférer des technologies écologiquement rationnelles visant à accroître la part des combustibles fossiles dans les sources d'énergie et à augmenter la coopération et l'investissement internationaux pour pouvoir alimenter en énergie, sans interruption, les pays qui en ont besoin, de manière à éviter les incidences des fluctuations du prix de l'énergie sur le développement économique de certain pays. L'éducation et la sensibilisation concernant les énergies renouvelables et leurs avantages sont également nécessaires.

43. **M. Chidumo** (Mozambique) dit que, bien que certains pays en développement soient maintenant plus près d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans plusieurs domaines, la plupart d'entre eux, en particulier en Afrique subsaharienne, en sont encore loin et certains pays ne sont même pas proches d'atteindre un seul objectif. Ces déséquilibres, conjointement avec l'instabilité des marchés internationaux des produits de base et des marchés financiers affaiblissent davantage la participation des pays en développement dans une économie mondiale actuellement florissante.

44. La part de l'Afrique dans les échanges internationaux demeure insignifiante et 31 % de la population ne dispose pas de la ration calorifique quotidienne minimum, alors que les maladies mortelles

continuent à causer quatre millions de décès par an. La pauvreté demeure le défi le plus redoutable et le principal obstacle aux efforts de développement. Il importe de prendre des mesures concrètes immédiates aux fins de la réalisation intégrale de tous les engagements pris lors des principaux sommets et conférences des Nations Unies, y compris ceux pris dans le cadre du Groupe des G-8.

45. Les niveaux d'APD ont diminué en 2006 et déclinèrent encore en 2007. L'objectif fixé depuis longtemps consistant à affecter 0,7 % du PNB n'a pas été atteint et l'engagement de verser un montant supplémentaire de 50 milliards de dollars au titre de l'assistance aux pays en développement, qui avait été pris lors du Sommet mondial de 2005 ne s'est pas non plus concrétisé. L'intervenant espère que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement réussira à prendre des mesures propres à assurer la mise en œuvre intégrale des engagements figurant dans le Consensus de Monterrey.

46. L'impasse des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha constitue une grave préoccupation pour les pays en développement. La délégation mozambicaine demande aux pays développés de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse et de faire en sorte que les négociations commerciales s'achèvent en temps voulu et soient couronnées de succès.

47. Les problèmes liés au commerce, y compris les obstacles structurels, préoccupent les pays les moins avancés et devraient être abordés de manière globale et intégrée. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devrait jouer un rôle de catalyseur en matière de renforcement des capacités des pays en développement, de manière à ce que toutes les parties soient prises en compte dans les négociations commerciales. Les conclusions devraient tenir compte des préoccupations de tous les pays en développement.

48. L'abaissement des droits de douane et l'accès aux débouchés constituent le principal défi, mais la plupart des pays en développement ont besoin de ressources financières supplémentaires pour améliorer leur productivité et leur position concurrentielle. En septembre 2005, les dirigeants mondiaux ont promis leur appui et une assistance accrue aux fins du renforcement des capacités, pour permettre aux pays en développement de bénéficier de l'accroissement des

possibilités commerciales. L'intervenant se félicite de la récente revitalisation du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés et demande une mise en œuvre plus rapide de l'Initiative d'aide au commerce de l'Organisation mondiale du commerce.

49. Les incidences des changements climatiques sont ressenties dans tous les pays; toutefois, les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, en pâtissent le plus. En tant que pays sujet à divers types de catastrophes naturelles, le Mozambique prête une attention particulière à l'atténuation de la vulnérabilité et à l'atténuation des souffrances des populations ainsi qu'à la mise en place d'un processus de reconstruction et de redressement rapide et harmonieux.

50. Si tout pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, les efforts d'atténuation et d'adaptation concernant les changements climatiques et la prévention et la réduction des incidences néfastes des catastrophes naturelles exigent la participation de la communauté internationale tout entière. La récente Réunion de haut niveau sur les changements climatiques a présenté de nouvelles perspectives et suscité des espoirs de progrès substantiels lors de la prochaine conférence de Bali sur les changements climatiques.

51. S'agissant des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, le processus actuel d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système des Nations Unies devrait permettre d'enregistrer d'importants progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs arrêtés sur le plan international.

52. Le Mozambique se félicite du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement et des recommandations qu'il contient. La délégation mozambicaine attend avec intérêt d'étudier le rapport récemment publié, concernant les consultations réalisées à ce jour, soumis par les coprésidents au Président de l'Assemblée générale. Les recommandations du Groupe constituent une contribution précieuse à l'instauration d'un système des Nations Unies plus fort et plus cohérent au niveau des pays et à la réalisation de tout son potentiel

en tant que partenaire efficace de développement. Le Mozambique a posé sa candidature pour être au nombre des huit pays à mettre à l'essai le programme unique des Nations Unies au niveau des pays, de manière à fournir des apports au processus intergouvernemental et aux décisions concernant les recommandations du Groupe.

53. Les États ont l'obligation et la responsabilité collectives de tirer parti de l'occasion que leur offre la session en cours de l'Assemblée générale de progresser s'agissant du programme des Nations Unies en matière de développement. Certaines des grandes questions examinées à la session en cours concernent les travaux de la Deuxième Commission, notamment le financement du développement, les changements climatiques et les activités opérationnelles de développement.

54. **Mme Aitimova** (Kazakhstan) constate qu'en dépit de certains succès en matière d'élimination de la pauvreté et de la faim, il reste encore beaucoup à faire. Les problèmes prioritaires comprennent les soins de santé primaire, les mesures à prendre pour faire face aux épidémies, la mortalité maternelle et infantile, la tuberculose, la malaria et le VIH/sida, qui est actuellement l'une des principales causes de décès parmi la population en âge de travailler.

55. Le monde développé pourrait aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en honorant ses obligations internationales dans le domaine du développement et en assurant le succès du Cycle de Doha pour le développement. Les pays en développement devraient gérer avec prudence leurs ressources naturelles et humaines, pratiquer une bonne gouvernance et lutter contre la corruption à tous les niveaux, de manière à ne pas gaspiller leurs ressources.

56. Le Kazakhstan a la volonté de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et met en œuvre sa stratégie de développement à long terme « Kazakhstan 2030 ». Le principal objectif économique est de faire en sorte que le Kazakhstan devienne l'un des pays les plus concurrentiels en diversifiant l'économie, en accroissant la production de marchandises et de services à valeur ajoutée et en établissant les fondements d'une économie de services à haute technologie. Le Kazakhstan augmente également sa production de gaz et ses importants gisements d'uranium lui donneront un rôle

considérable dans le développement de l'énergie nucléaire. D'ici 2017, le Kazakhstan sera au nombre des dix plus grands producteurs de pétrole du monde.

57. Le Kazakhstan est pleinement conscient de la responsabilité qui lui incombe pour ce qui est d'assurer un équilibre et une sécurité énergétique mondiaux. Il a proposé un pacte eurasiatique sur la stabilité de la fourniture d'énergie en vue de favoriser une diversification accrue de la fourniture d'énergie aux consommateurs et de fournir des garanties aux producteurs d'énergie. Accéder à l'OMC à des conditions équitables et non discriminatoires aiderait le Kazakhstan dans cette entreprise.

58. Il est important de tenir compte des intérêts des pays en développement sans littoral dans le développement des capacités de transport de transit, la promotion des échanges et l'accès aux débouchés mondiaux. L'année écoulée a été importante s'agissant du Programme d'action d'Almaty et il est temps d'examiner les progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Les décisions concernant le développement de la coopération régionale, des transports et de l'infrastructure en matière de transit prises lors de la récente session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) tenue au Kazakhstan en mai ont constitué une étape importante et logique en ce sens.

59. L'intervenante appelle l'attention sur la proposition du Kazakhstan tendant à dresser une liste des problèmes écologiques mondiaux sous l'égide des Nations Unies, afin d'aider à concevoir des mécanismes permettant de faire face aux catastrophes écologiques.

60. La crise mondiale de l'énergie et la menace de changements climatiques néfastes constituent des problèmes aigus pour la communauté mondiale. Une stratégie mondiale de l'énergie et de l'environnement devrait être élaborée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, afin d'être examinée lors de l'étude, qui aura lieu en 2012, de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable.

61. Des millions de personnes ont été touchées par la situation catastrophique de la mer d'Aral : les trois quarts de ses eaux se sont évaporés et le sel provenant des fonds marins exposés cause des dégâts à l'environnement de toute l'Eurasie. Les pays de l'Asie centrale ont fait beaucoup pour réaménager la mer mais les efforts de la communauté mondiale sont

nécessaires. Lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, le Kazakhstan a proposé d'accorder au Fonds international pour sauver la mer d'Aral le statut d'institution des Nations Unies.

62. L'intégration régionale est nécessaire pour relever les défis du monde moderne. Le Kazakhstan a exposé à maintes reprises son ferme attachement à la coopération régionale, en tant que moyen de parvenir à la prospérité économique des pays d'Asie centrale.

63. **M. Christian** (Ghana) dit qu'il a été prêté beaucoup d'attention à la réduction de la pauvreté ces dernières années, car la persistance de la pauvreté extrême dans un monde d'abondance constitue un affront pour la communauté internationale. Tous les États devraient persister dans leurs efforts jusqu'à ce qu'on réalise des progrès palpables.

64. La communauté internationale est depuis longtemps un partenaire fidèle dans les efforts de développement. Elle a dispensé un appui aux pays d'Afrique subsaharienne, dont le Ghana, ainsi qu'aux pays les moins avancés, dans sa volonté d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

65. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême dans le monde entier a diminué depuis 1986 et des progrès notables ont été enregistrés en matière d'accroissement de l'accès à l'éducation et de réduction de la mortalité infantile. Toutefois, les progrès sont lents et inégaux; de nombreux pays, en particulier en Afrique, sont à la traîne. Il est important de renforcer la coopération internationale de telle sorte que les engagements pris lors de divers conférences et sommets internationaux soient honorés. Les besoins critiques des pays pauvres ne peuvent être satisfaits par les seuls investissements nationaux ou régionaux mais nécessitent un partenariat mondial efficace, en particulier si l'on souhaite que ces pays atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs arrêtés sur le plan international. Des problèmes tels que la crise de la dette, les changements climatiques, la politique commerciale mondiale, les techniques et le financement du développement ne peuvent être abordés qu'au niveau mondial.

66. Les progrès en matière de réduction de l'endettement extérieur de l'Afrique, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont été lents. Bien que l'encours de la dette

exprimé en pourcentage du PIB ait diminué, les obligations totales au titre du service de la dette demeurent quasiment inchangées, en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. L'additionalité de l'aide devait être un élément essentiel de l'Initiative PPTE. Même si la dette était intégralement annulée, l'APD devrait encore fournir les ressources supplémentaires nécessaires aux fins du développement. Toutefois, elle s'établit seulement à la moitié du niveau promis à savoir 0,7 % du PNB, malgré la promesse faite en 2005 par les pays du Groupe des G-8, à savoir doubler l'assistance à l'Afrique d'ici 2010.

67. Les pays pauvres ont besoin d'accroître leurs exportations vers les pays riches, mais les obstacles tarifaires entravent la croissance des exportations. Le Cycle de Doha devait améliorer l'accès des pays pauvres aux débouchés, mais les négociations sont dans l'impasse, ce qui met en doute l'attachement des États à un système commercial ouvert et fondé sur les règles et à la réduction de la pauvreté. Les négociations du Cycle de Doha doivent être cohérentes avec les objectifs en matière de réduction de la pauvreté et ne doivent pas contredire les priorités en matière d'aide au développement que les gouvernements du monde se sont engagés à satisfaire dans le Consensus de Monterrey de 2002. La douzième session de la CNUCED, qui doit se tenir à Accra (Ghana) devrait offrir à la communauté internationale une possibilité supplémentaire de mettre l'accent sur certains des problèmes auxquels se heurte l'Afrique et d'autres pays en développement, comme par exemple acquérir les capacités nécessaires en matière de commerce et de production pour pouvoir être concurrents à l'échelle mondiale.

68. La menace posée par les changements climatiques et la nécessité urgente de se pencher sur ces problèmes font l'objet d'un consensus mondial croissant. Le Ghana espère que la Conférence de Bali sur les changements climatiques qui doit se tenir en décembre offrira l'occasion de procéder à des négociations constructives afin d'adopter un régime multilatéral global pour l'après 2012.

69. **M » Godo** (Kenya) dit que la Deuxième Commission devrait être le cadre de délibérations et de décisions orientées vers l'action concernant les principaux problèmes de développement. La délégation kényane se félicite du renforcement du Conseil économique et social, de la tenue de sa première

Réunion ministérielle annuelle et du lancement de son Forum pour la coopération en matière de développement en 2007, mandat qui devrait renforcer les travaux du Conseil et de la Commission. En dépit des efforts concertés de la communauté internationale, les disparités entre pays continuent à s'accroître, renforcées par des régimes financiers et commerciaux mondiaux inéquitables.

70. Au cours de la précédente décennie le développement durable s'est heurté dans presque tous les pays en développement, à de graves défis posés par l'accroissement de la dette extérieure et la détérioration des termes de l'échange, situation exacerbée par l'impasse du Cycle de Doha et la poursuite de la réduction de l'APD et de l'investissement étranger direct vers les pays en développement, en particulier en Afrique. Cinq années après la Conférence historique de Monterrey, nombre des engagements pris à cette occasion ne sont toujours pas honorés et la délégation kényane attend avec intérêt la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir à Doha en 2008.

71. Le Kenya appuie les initiatives actuellement déployées pour améliorer l'efficacité opérationnelle du système des Nations Unies, qui continue à tirer des enseignements utiles aux fins de la réforme institutionnelle de nombreux pays. L'environnement, le développement et l'égalité entre les sexes sont maintenant au nombre des questions de premier plan et il convient de bien comprendre leurs incidences pour les travaux de l'Organisation des Nations Unies et le programme mondial en matière de développement. En tant que pays hôte du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat), le Kenya demande que le PNUE soit renforcé et qu'il soit doté de ressources suffisantes. Il continuera à appuyer les efforts de l'Organisation en fournissant un environnement favorable et un appui de contrepartie aux fins de l'efficacité de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

72. Les incidences projetées de changements climatiques non atténués sur l'Afrique dans son ensemble auront des incidences sur les moyens d'existence, la santé, les ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ce qui sapera les perspectives économiques dans tout le continent; les pays en développement, en particulier en Afrique, qui ont contribué le moins au réchauffement climatique

sont, paradoxalement, les plus vulnérables. La communauté internationale doit donner la priorité aux effets néfastes des changements climatiques, sur la base de responsabilités communes mais différenciées. Il convient d'accorder une attention particulière aux pays en développement, dont les efforts d'adaptation nécessitent des ressources, des techniques et un renforcement des capacités dans une mesure adéquate. Le Kenya, Président actuel de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, escompte que la Conférence de Bali sur les changements climatiques sera couronnée de succès et préconise un mécanisme à long terme en vue d'aborder le problème des changements climatiques.

73. L'examen triennal global de la politique abordera les activités opérationnelles de telle manière que les programmes, fonds et institutions spécialisées contribuent effectivement à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation d'objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, l'intervenant lance un appel à la Commission pour qu'elle se penche sur les besoins particuliers de l'Afrique, seul continent qui n'atteindra probablement pas les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, et demande instamment à la communauté internationale d'appuyer les efforts de développement de l'Afrique dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À cet égard, il se félicite de la décision du Secrétaire général tendant à constituer un Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et espère que le Dialogue de haut niveau sur l'Afrique se poursuivra en 2008.

74. **Mme Silveira** (Uruguay), soulignant certaines des mesures que son pays a prises pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dit, s'agissant de la réduction de la pauvreté, qu'un plan d'urgence adopté en 2005 s'est soldé par une importante diminution du nombre des pauvres, l'élimination de la pauvreté extrême et à contribué à intégrer de nombreux pauvres dans la société. En ce qui concerne la santé, le Fonds national de la santé qui a récemment été créé accorde la priorité aux soins de santé primaires et à la prévention. Ce fonds fournit également un financement permettant à tous les citoyens d'exercer leur droit à la santé. En matière d'éducation, l'enseignement est maintenant obligatoire

en Uruguay à partir de l'âge de quatre ans et des programmes sont conçus pour empêcher les abandons scolaires à l'école élémentaire et à l'école secondaire.

75. L'Uruguay s'attache également à élargir, moderniser et diversifier son secteur extérieur, pour accroître son rôle dans le commerce international. Une libéralisation accrue des échanges est essentielle et devrait être fondée sur un système commercial et financier international ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ne comportant aucune mesure protectionniste, dont les restrictions concernant les subventions aux produits agricoles et aux exportations. Les mesures nationales d'appui devraient être notablement réduites et les débouchés, en particulier ceux des pays développés, devraient être plus ouverts, y compris aux marchandises moins chères provenant des pays en développement.

76. S'agissant du financement du développement, la délégation uruguayenne accorde une importance considérable au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir ultérieurement au cours du mois, ainsi qu'à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui aura lieu à Doha en 2008. Le Gouvernement uruguayen est intéressé par les propositions concernant des formes supplémentaires novatrices de financement du développement ainsi que par les nouvelles initiatives concernant les mécanismes financiers internationaux.

77. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales devrait être renforcée afin de mobiliser des ressources pour le développement. À cet égard, il conviendrait de réviser l'expression « pays à revenu intermédiaire », parce qu'elle ne reflète ni les inégalités internes que cachent souvent des moyennes nationales, ni les efforts déployés pour surmonter la vulnérabilité des économies nationales et, en particulier, d'importants segments de la population. L'Uruguay, bien qu'il soit au nombre des pays à revenu intermédiaire, se heurte à des obstacles structurels qui entravent le développement durable et a besoin d'une assistance technique et financière. D'après la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 90 % des latino-américains vivant dans la pauvreté extrême résident dans des pays à revenu intermédiaire.

78. Il convient de continuer à renforcer la capacité institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies de

lutter contre la dégradation de l'environnement, eu égard à la grave menace mondiale que ce phénomène constitue pour les générations actuelles et futures. Il est donc nécessaire de progresser davantage dans l'application des accords conclus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi que du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. La coopération internationale en matière d'environnement, grâce au respect des engagements pris et sur la base de responsabilités communes mais différenciées, est donc essentielle. En particulier, les pays donateurs devraient accroître leur assistance aux pays en développement à cet égard.

79. Chaque État doit exercer la responsabilité qui lui incombe de protéger activement l'environnement de son territoire et de ses eaux, avec la participation vigilante de la société civile. Ce faisant, les États devraient veiller à ce que les entreprises étrangères et nationales opérant sur leur territoire respectent des normes écologiques strictes. L'Uruguay a adopté des normes internationalement acceptées à cet effet et les applique rigoureusement.

80. Bien que l'Uruguay n'ait pas une part importante dans le réchauffement climatique, il reconnaît pleinement les dangers que ce phénomène pose et les difficultés qu'il y a à parvenir à un développement socioéconomique durable, compte tenu de la relation étroite entre les ressources naturelles et les résultats économiques.

81. Pour terminer, l'intervenant a déclaré que l'Uruguay souscrit à la préoccupation du Conseil de sécurité concernant la relation entre les conflits armés et le trafic, le commerce illicite et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Bien que, en vertu de la Charte des Nations Unies, cette question relève normalement du mandat du Conseil de sécurité aux termes du droit international, les États disposent du droit absolu d'utiliser leurs avoirs et leurs ressources naturelles conformément à leurs intérêts nationaux. En conséquence, dans des situations autres que des situations de conflit armé, les questions relatives aux ressources naturelles relèvent du mandat de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. On peut voir un exemple de ce dernier type de situation dans l'Accord conclu entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay aux fins de la gestion, du contrôle et du développement durable de l'aquifère Guarani.

82. **M. Belinga Eboutou** (Cameroun) se félicite de la mobilisation de la communauté internationale à l'occasion d'un certain nombre de récentes manifestations concernant le développement qui concernent la lutte quotidienne contre la pauvreté, en particulier en Afrique, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Il est temps de passer des mots à l'action. L'intervenant demande de réfléchir sérieusement aux moyens de corriger les carences de la gouvernance économique mondiale et d'intensifier la coopération Sud-Sud pour améliorer la cohérence entre engagements et actes.

83. On convient généralement que peu de pays d'Afrique subsaharienne atteindront les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015; à cette date, sauf si l'on trouve rapidement des moyens de concrétiser les engagements pris, des millions de personnes continueront à subir le joug de la pauvreté, tournant leurs regards vers l'Organisation des Nations Unies, dernier espoir de préserver leur humanité. Le prochain examen triennal global de la politique offrira à la Commission l'occasion d'aborder des questions concernant l'amélioration de la capacité de l'Organisation des Nations Unies de répondre aux besoins des pays en développement et la mobilisation d'un financement pluriannuel stable et prévisible aux fins d'activités cohérentes et coordonnées.

84. La délégation camerounaise se félicite de la tenue de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui devrait servir à accélérer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Elle met également de grands espoirs dans la reprise du Cycle de négociations commerciales de Doha, qui revêt une importance capitale pour les questions de développement. Un accord sur les conditions régissant les tarifs douaniers et les subventions agricoles ainsi que les droits de douane préserverait les intérêts des pays du Sud, permettrait à la mondialisation de conserver son sens véritable et susciterait un partenariat mondial authentique aux fins du développement. Il ne convient pas non plus d'oublier la nécessité d'une cohérence accrue entre le système commercial multilatéral et le système financier international. Le Cameroun espère également que le système financier international fera l'objet d'une réforme crédible, que les institutions de Bretton Woods reconnaîtront les caractéristiques nationales spécifiques des pays en développement et que des ressources financières additionnelles, stables et prévisibles, seront

mobilisées grâce à des initiatives novatrices en matière de financement.

85. Eu égard à la chute considérable de l'APD en 2006, l'intervenant se demande ce qu'il est advenu des engagements pris à Monterrey. En outre, des problèmes tels que le VIH/sida et les changements climatiques ont profondément touché l'Afrique. Le Cameroun, à l'instar d'autres pays africains, a récemment connu de graves inondations, auxquelles les pouvoirs publics ont réagi promptement; toutefois, il est essentiel de se pencher sur les causes profondes de ces phénomènes. Pour terminer, l'intervenant réaffirme l'appui de son pays à la création d'un marché du carbone dans le bassin du Congo, dans le cadre du Protocole de Kyoto.

86. **M. Butagira** (Ouganda) dit que, en raison des multiples facteurs associés à la pauvreté, la Deuxième Commission a un rôle crucial à jouer dans la promotion du programme des Nations Unies et dans la facilitation de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international. La Commission devrait tirer parti de l'impulsion actuelle pour parvenir à des décisions probantes sur les problèmes relativement nouveaux que sont la mondialisation et les changements climatiques et revitaliser les débats portant sur des problèmes plus anciens présentant une importance critique pour la communauté mondiale. Par dessus tout, la Commission doit faire mieux connaître son rôle en tant qu'instance fiable de consensus sur d'importantes questions de développement. La Commission, puisqu'elle n'est pas parvenue à un accord sur la protection du climat mondial, le commerce et le développement lors de sa précédente session, devrait chercher à parvenir à un consensus en tirant parti des progrès réalisés, comme par exemple la reprise du Cycle de Doha et la récente Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, couronnée de succès.

87. À la fin de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, on a constaté une augmentation de la pauvreté dans certains pays moins avancés, en particulier en Afrique subsaharienne. Mais la Décennie a permis d'inscrire fermement la pauvreté au cœur du programme de développement et transmis nettement le message que les pays développés doivent investir davantage de ressources pour appuyer les efforts de réduction de la pauvreté des pays en développement. Grâce à une meilleure compréhension des obstacles profondément

enracinés auxquels se heurtent les pays, la deuxième Décennie devrait connaître davantage de succès.

88. L'Ouganda améliore ses résultats en matière de croissance économique orientée vers les pauvres. La croissance économique a plus que doublé, pour atteindre un taux annuel de 6 % depuis 1990, mais elle s'est légèrement ralentie au cours des cinq années précédentes. Tout comme la plupart des pays en développement, l'Ouganda doit relever des défis redoutables en matière de maintien de la croissance, en raison de l'insuffisance de l'aide au développement, du manque d'investissements dans la capacité de production, de l'accès limité aux débouchés et du fardeau de la dette, défi aggravé par les incidences néfastes des changements climatiques. La réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement seront virtuellement impossibles, si ces problèmes ne sont pas résolus.

89. Dans le cadre de l'examen triennal global de la politique, la Commission réfléchira sur le contrôle et le suivi, par l'Organisation des Nations Unies, des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, afin de déterminer les réalisations et les domaines d'amélioration. À cet égard, la délégation ougandaise se félicite du premier Examen ministériel annuel du Conseil économique et social et du Forum pour la coopération en matière de développement, tenu en juillet 2007 et attend avec intérêt les débats sur les incidences des engagements, politiques et processus internationaux, sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement.

90. Certaines règles internationales ont retardé les progrès dans les pays en développement et la communauté internationale n'a pas fait suffisamment pour résoudre les problèmes. Le système financier international a porté atteinte aux efforts déployés par les pays en développement pour sortir de l'endettement et le système commercial mondial a, de manière inéquitable, bloqué leur accès aux techniques nécessaires par le biais d'un régime de droits de propriété intellectuelle excessivement strict : tous ces facteurs maintiennent l'écart entre les pays développés riches et les pays pauvres en développement. Il est nécessaire d'instaurer d'urgence un environnement économique international dynamique et porteur pour accroître la cadence du progrès mondial vers le développement durable.

91. La Deuxième Commission doit se pencher spécialement sur les pays en situation particulière, compte tenu des nouveaux problèmes mondiaux qui vouent constamment à l'échec leurs efforts en matière de développement durable. Ces pays connaissent de graves carences en matière de ressources pour le développement, sont exclus de l'économie mondiale et doivent faire face à des catastrophes naturelles liées au climat. Il est temps de traduire les bonnes intentions en un dialogue constructif et d'instaurer un partenariat authentique fondé sur des responsabilités communes mais différenciées, avec la ferme volonté politique de la communauté internationale.

92. **M. Tommy** (l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que l'ONUDI a continué à privilégier les secteurs dans lesquels elle a un avantage comparatif prouvé et peut le mieux contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à promouvoir le développement durable. En conséquence, l'ONUDI a mis l'accent sur trois priorités : réduire la pauvreté grâce à des activités productives; renforcer les capacités commerciales; et valoriser l'énergie et l'environnement.

93. S'agissant de la réduction de la pauvreté, l'ONUDI favorise le développement d'un secteur privé dynamique et renforce l'aptitude des pouvoirs publics à promouvoir un climat propice à la création de richesses. Elle met donc l'accent sur l'incorporation des pauvres dans le secteur privé, en tant qu'entrepreneurs et employés.

94. Dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, le programme de l'ONUDI a favorisé la compétitivité accrue des entreprises industrielles des pays en développement, la conformité de leurs produits manufacturés avec les normes internationales (en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies) et l'établissement de liaisons entre les exportateurs et les débouchés mondiaux. D'après l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'ONUDI est le principal fournisseur d'assistance technique en matière de commerce parmi les organismes des Nations Unies.

95. L'amélioration de l'efficacité énergétique et, en particulier, de l'efficacité énergétique industrielle, devrait être un élément important de la politique nationale de l'énergie. Le secteur industriel, auquel on peut attribuer près d'un tiers de la demande mondiale

d'énergie et des émissions de CO₂, a une importance essentielle dans les efforts déployés pour résoudre le problème des changements climatiques, sans que cela entraîne des conséquences néfastes pour la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. L'ONUDI permet aux pays d'accroître l'efficacité énergétique de leurs industries en les aidant à accéder à de meilleures technologies et, grâce au renforcement des capacités, à gérer ces techniques de manière efficace.

96. De nombreux pauvres des pays en développement n'ayant pas accès à l'énergie moderne, en particulier dans les zones rurales, l'ONUDI œuvre pour accroître cet accès en fournissant de l'énergie provenant de sources renouvelables, indépendantes des réseaux, aux fins d'applications industrielles et d'activités productives. L'utilisation des biocarburants offre d'immenses possibilités de promotion de la croissance économique et de l'emploi et, si elle est gérée de manière viable, pour ce qui est de résoudre le problème des changements climatiques.

97. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est l'un des exemples les plus manifestes du fait que la communauté internationale, en agissant en étroite coopération, peut résoudre avec succès d'importants problèmes en matière d'environnement. L'ONUDI est profondément convaincue que des progrès analogues peuvent être faits en matière de changements climatiques au moyen d'accords internationaux bien conçus et effectivement appliqués, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

98. S'agissant du développement de l'Afrique, l'intervenant indique que la Conférence des Ministres africains de l'industrie, tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 24 au 27 septembre, a salué la décision de l'Union africaine tendant à consacrer le huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de

l'Union africaine à la question centrale du développement durable. La Conférence a également recommandé un projet de plan d'action aux fins du développement industriel accéléré de l'Afrique, pour qu'il soit examiné lors du Sommet. En outre, l'Union africaine, le Groupe des États d'Afrique et l'ONUDI tiendront une table ronde sur la technologie et l'innovation aux fins de l'industrie le 20 novembre 2007, pour célébrer la Journée de l'industrialisation de l'Afrique (proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/237).

99. Pour mieux tirer parti du potentiel qu'a la coopération Sud-Sud de compléter la coopération Nord-Sud, l'ONUDI a créé un groupe spécial chargé d'élaborer et de coordonner des activités de coopération industrielle Sud-Sud. Des centres de coopération Sud-Sud ont été créés en 2007 en Inde et en Chine. Il est envisagé d'en créer d'autres au Brésil, en Égypte et en Afrique du Sud, qui devraient être particulièrement bénéfiques pour les pays les moins avancés.

100. S'agissant des efforts visant à promouvoir une cohérence à l'échelle du système et la réforme des Nations Unies, l'ONUDI a entrepris des réformes internes considérables ces dernières années et demeure pleinement attachée à la collaboration avec les États Membres et avec ses homologues du système des Nations Unies, en vue d'accroître les incidences de ses programmes au niveau des pays. L'ONUDI estime que, pour qu'elle atteigne les objectifs recherchés, la réforme des Nations Unies doit être réalisée de manière que les États Membres puissent tirer pleinement parti des compétences spécialisées de tous les éléments du système des Nations Unies, tout en assurant que ces éléments agissent de concert dans un cadre commun dont les pays ont la maîtrise.

La séance est levée à 17 h 30.